

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/41145/01:1

DATE DU CONTRÔLE 30/11/2018 AGENT VISITEUR Nicolas Dumont de Chassart
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de huy 29 - 4210 Burdinne TYPE DE CONTRÔLE examen de conformité (Art. 270) - mise en service



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue de huy 29 - 4210 Burdinne
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire Gilet - Gregoire
Responsable des travaux Idelec
Carte ID - #TVA non communiqué - BE0750.249.072

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) NETHYS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur non communiqué
Index jour/nuit /
Compteur non placé : Le calibre de la protection
branchement maximum autorisé pour l'installation ici
contrôlée est de 50A
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 50A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 20

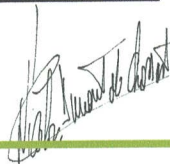
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de fête	ID - 63A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 63A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	26	Raccordement	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Eclairage/machines	OK
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	0.66

CONCLUSION : CONFORME

À la date du 30/11/2018, l'installation électrique de Rue de huy 29 - 4210 Burdinne est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.
Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 30/11/2043.

Signature de l'agent



Signature du responsable de l'exécution des travaux



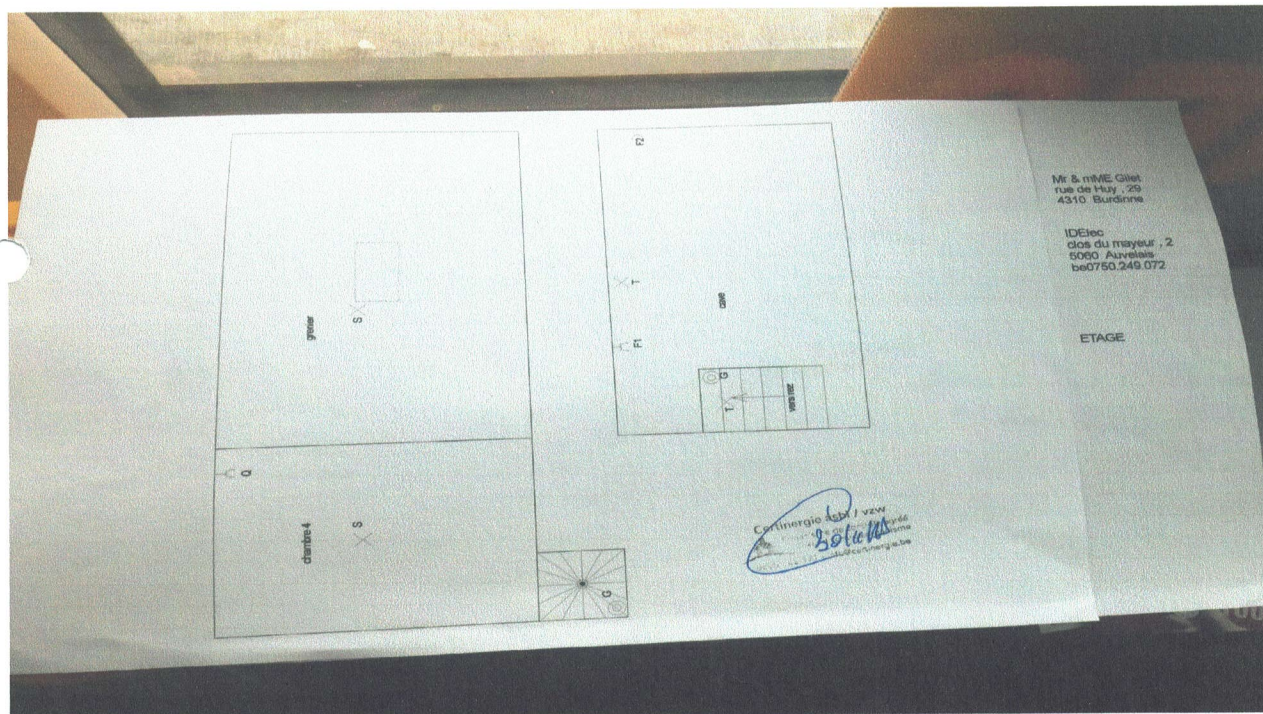
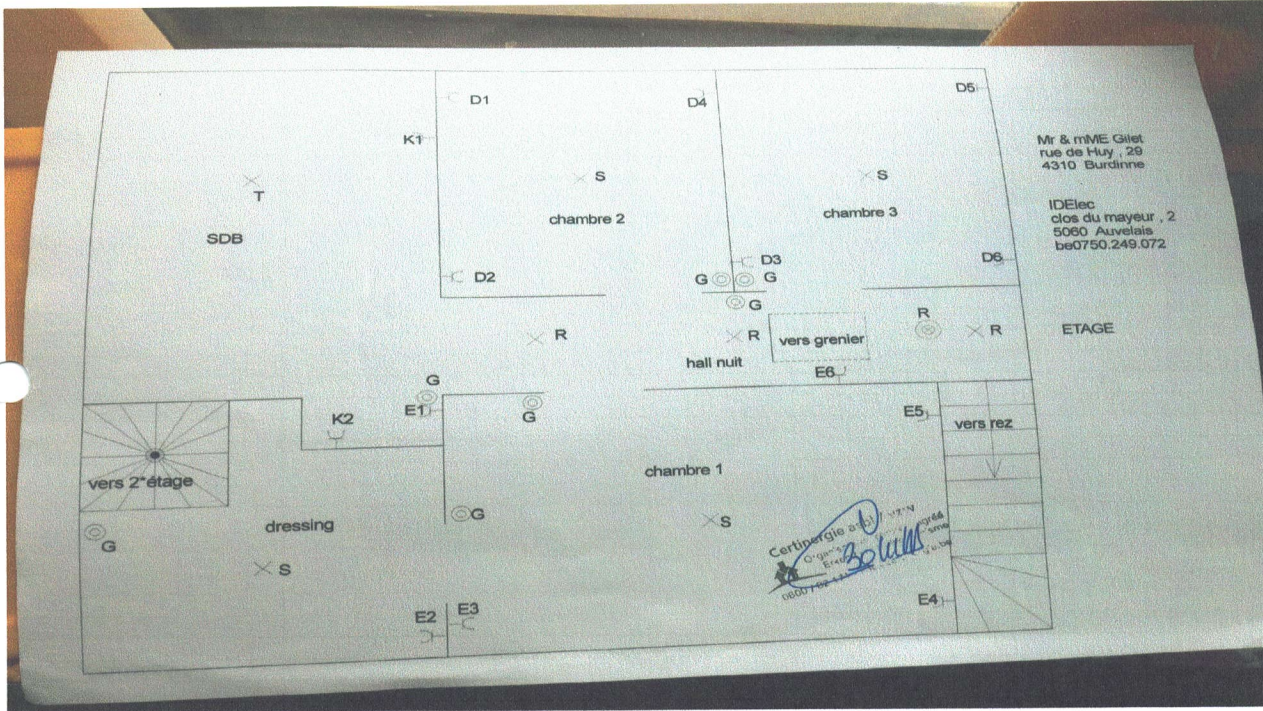
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/41145/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



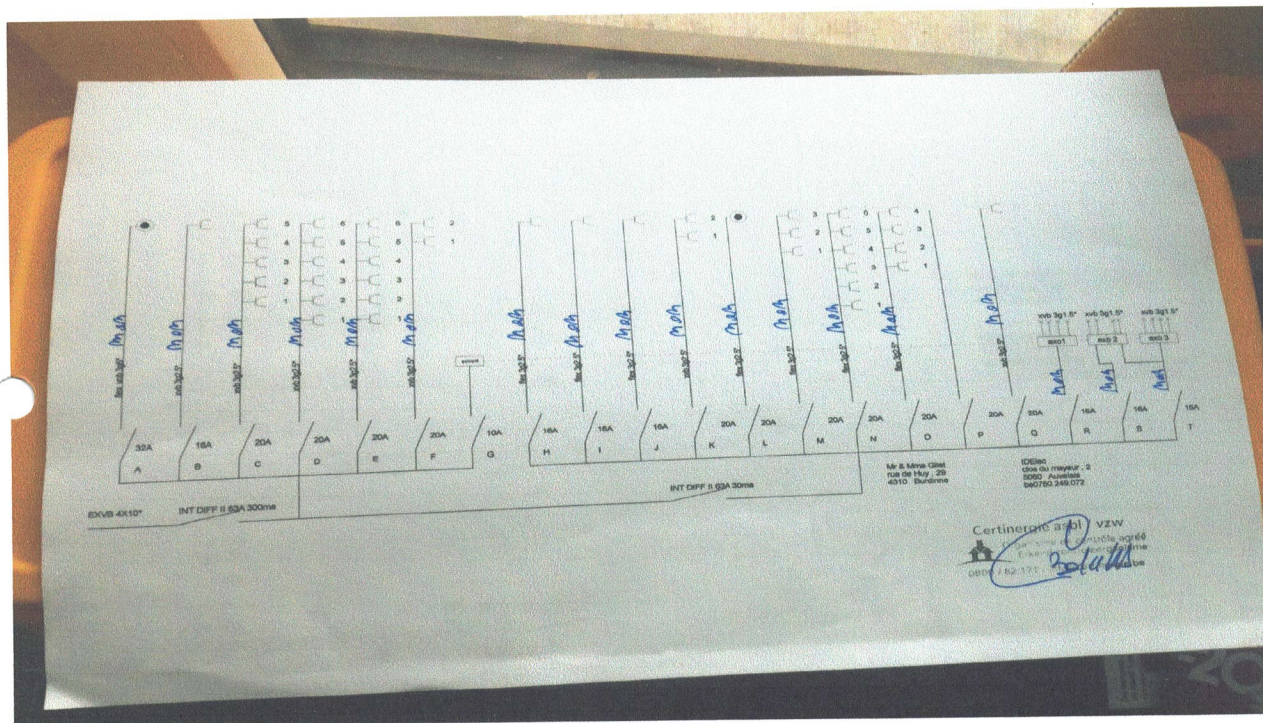
PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/41145/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation

